

**Et si
on recommençait
par la culture ?**
PLAIDOYER
POUR LA SOUVERAINETÉ
EUROPÉENNE

SEUIL

Jean-Noël Tronc, Et si on recommençait par la culture ? Plaidoyer pour la souveraineté européenne, Seuil, 2019, 297 p.

L'auteur est bien placé pour analyser cette question culturelle car, d'une part, il est un européen convaincu, d'autre part, il dirige la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM) depuis 2012. En plus, son livre est publié au moment où le Parlement européen a adopté, en séance plénière à Strasbourg le 26 mars 2019, le projet de directive sur le droit d'auteur à l'ère numérique, après deux ans et demi d'après négociations. Il était nécessaire de poursuivre l'harmonisation à l'échelle européenne de la législation du droit d'auteur commencé en 2001 pour l'adapter à l'heure d'internet. Le combat législatif européen a été rude car il opposait deux approches de cette question, soit le respect des droits d'auteur y compris à l'ère numérique, soit la liberté des usages des produits culturels sans reconnaissance de droits.

La thèse de l'auteur est de considérer que la construction européenne s'est faite en oubliant de manière paradoxale la culture. Cela explique qu'il reprenne la formule d'Hélène Ahrweiler, ancienne rectrice de l'académie de Paris, lors des états généraux des étudiants européens en 1988 : « Si c'était à refaire, je commencerais par la culture, pourrait s'écrier Jean Monnet s'il revenait parmi nous. » Or, il indique, à juste raison, l'identité de l'Europe, unie dans la diversité, tient à son histoire et à sa culture. Pourtant, aujourd'hui encore l'identité de l'Union européenne semble évanescence. Par exemple, nos billets en Euro semblent désincarnés contrairement à d'autres grandes monnaies.

Pourtant, l'économie de la culture est, pour lui, un atout clé pour la souveraineté de l'Europe. Une étude spécialisée « montre que, avec 535,9 milliards d'euros de revenus annuels et plus de sept millions d'emplois, les industries culturelles et créatives sont au cœur de l'économie et la compétitivité européennes. La culture est le troisième employeur en Europe. Elle pèse plus que la sidérurgie ou l'agroalimentaire. »¹ Cela n'est pas forcément vraiment perçu. Le droit d'auteur est invention européenne et un instrument de liberté. Il est pratiqué par vingt-quatre Etats sur vingt-huit. Le Royaume-Uni pratique le droit de reproduction.

Pour l'auteur, l'Union européenne ne s'est longtemps préoccuper que de manière marginale de la culture. Cela explique le combat très difficile pour reconnaître l'importance des droits d'auteur dans le droit de l'Union. Il raconte avec beaucoup de détails, en tant qu'acteur privilégié pour cette question, comment il a fallu convaincre la Commission européenne de s'y impliquer. Les GAFAM, c'est-à-dire Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft, se sont largement mobilisés à cette occasion, pour empêcher l'adoption de cette nouvelle directive. Le lobbying des anti-directives semble avoir été particulièrement vigoureux y compris à l'égard du rapporteur parlementaire du texte. Pour Jean-Noël Tronc, avec ce vote, « l'Europe a montré qu'elle pouvait tenir bon, c'est la première pierre de la reconquête d'une souveraineté culturelle numérique. » En effet, derrière cette question des droits d'auteur, c'est la souveraineté européenne qui est en jeu et celle des industries culturelles. Ces dernières constituent des outils d'influence aussi bien pour les Etats-Unis que pour la Chine. L'Europe ne doit pas perdre sa place dans cette lutte d'influence. Son patrimoine culturel attire vers elle des millions de touristes du monde entier.

¹ P. 46

Ce livre renferme de nombreuses propositions pour les cinq prochaines années. Pour l'auteur, « la dernière chose à faire serait de poursuivre sur la voie habituelle : réformes institutionnelles qui rajoutent à la complexité, avalanche de réglementation techniques ou juridiques qui ne mobilisent pas les citoyens et, dans leur ambition harmonisatrice, inquiètent ou menacent les secteurs concernés.²» Il vaut mieux poursuivre le « récit européen ».

Il n'est pas inutile de citer quelques-unes de ses propositions. Elles concernent d'abord la nécessité de retrouver une souveraineté numérique européenne : adapter les outils de lutte contre les abus de position dominante sur Internet ; mettre en œuvre la directive sur les droits d'auteur et les droits voisins ; réguler les plateformes pour préserver la diversité culturelle ; un projet Babel pour dépasser l'Europe des langues. Il s'agit ensuite de renforcer l'identité européenne : des classes découverte européenne ; un pass culturel européen à l'école primaire ; un manuel d'histoire européen ; des programmes d'information communs ; une circulation des artistes ; une Eurovision des chorales européennes ; des visages sur les billets européens pour célébrer au quotidien notre identité commune ; des consulats communs.

« A l'Europe de prouver qu'elle peut se concentrer sur l'essentiel, renforcer la souveraineté collective et assumer le destin auquel sa longue histoire lui permet de prétendre ». Que les nouveaux responsables des institutions européennes entendent effectivement ces propositions à l'occasion de leurs nouveaux mandats !

Henri Oberdorff

Professeur émérite de l'Université Grenoble-Alpes

Président de l'UPEG,

le 31 juillet 2019

² p. 181